

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — " 6 " " 11 " " 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et Co, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à											
CAHORS		CAHORS		LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		PÉRIGUEUX		BORDEAUX		PARIS	
11 h. 10 ^m	matin.	5 h. 10 ^m	matin.	6 h. 53 ^m	matin.	10 h. 12 ^m	matin.	10 h. 28 ^m	matin.	10 h. 45 ^m	matin.	4 h. 27 ^m	soir.	12 h. 45 ^m	matin.
5	7 ^m	1	20 ^m	2	55 ^m	3	56 ^m	4	22 ^m	5	51 ^m	10 h. 19	11 h. 17	4	39 ^m
9	41 ^m	5	40 ^m	7	24 ^m	8	46 ^m	9	24 ^m	10	54 ^m	*	*		4
Train de marchandises régulier :				Départ de Cahors — 5 h. 20 ^m matin. Arrivée à Cahors — 7 h. 55 ^m soir.				Train de foire. — Arrivée à Cahors. —				9 h. 25 ^m matin.			

Cahors, 8 Mai.

Nous reproduisons l'ordre du jour voté par la Chambre des députés, à la majorité de 346 voix contre 114 (chiffres rectifiés) :

« La Chambre, considérant que les manifestations ultramontaines, dont la recrudescence pourrait compromettre la sécurité intérieure et extérieure du pays, constituent une violation flagrante des lois de l'Etat, invite le gouvernement, pour réprimer cette agitation anti-patriotique, à user des moyens légaux dont il dispose, et passe à l'ordre du jour. »

Le pays n'aurait rien perdu à ce que la séance de vendredi n'eût pas eu lieu et par conséquent à ce que cet ordre du jour n'eût pas eu l'occasion de se produire. On n'arrive à rien, d'aucun côté, avec les exagérations et les persécutions.

Les services rendus par le catholicisme et le clergé à la société tout entière, sont assez manifestes pour que la voix de la modération doive être plus souvent écoutée.

Conformément à notre habitude, nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs diverses appréciations qui feront connaître tous les points saillants du débat.

Les feuilles républicaines avancées disent sur tous les tons, que M. Jules Simon n'a pu être sauvé que par M. Gambetta. Elles se plaignent vivement du caractère trop conciliant, suivant elles, qu'avait eu le langage de M. Jules Simon dans la séance qui a précédé le vote.

Ainsi, on lit dans le *XIX^e Siècle*.

« Le secours de M. Gambetta, tout sympathique et désintéressé qu'il est, laissé nos gouvernants dans une sorte de dépendance. »

Le *Siècle* déclare que la direction des affaires est en ce moment aux mains de M. Gambetta :

« Nous ne croyons pas qu'il ait en aucun moment, aussi complètement répondu à l'attente universelle, ni, pour tout dire, qu'aucun homme ait jamais exercé à ce point cette magistrature morale qui appartient aux gouvernements et que le cabinet avait, la veille, laissé choir de ses mains. »

Il est naturel que la République française, dont M. Gambetta est le véritable inspirateur, triomphe avec une grande joie. Mais de ce côté, on a vu plus d'une fois la réflexion et l'esprit politique dominer l'ardeur des impressions premières.

Les feuilles les plus militantes

contre le gouvernement actuel expriment un profond mécontentement.

On lit dans le *Français* :

« Au point de vue de la politique étrangère, on ne saurait rien imaginer de plus criminellement maladroit que la rédaction de l'ordre du jour. On y prétend que les « manifestations ultramontaines » compromettent « la sécurité extérieure du pays. »

S'il existait, ce que nous ne croyons pas, quelque puissance en quête d'un prétexte de chicane internationale, et si l'on avait voulu lui fournir l'argument dont elle aurait eu besoin, eût-on pu mettre une autre affirmation dans un document public ?

C'est donner un corps au péril qui n'existait pas jusque-là.

Et cela dans quel moment !

On lit dans la *Gazette de France* :

« Comme c'est M. Gambetta qui gouverne aujourd'hui et dicte ses conditions au cabinet, il est fort intéressant, pour les catholiques auxquels on déclare la guerre, de connaître les intentions de M. Gambetta et par conséquent de lire son discours qui résume les idées des radicaux. »

Nous constatons d'abord que, pour M. Gambetta, la loi, ce sont les décrets de Bonaparte.

Son libéralisme ne va pas au delà.

S'il ne reconnaît pas Dieu, il adore Bonaparte ; et tout ce qu'a fait Bonaparte dans l'ordre répressif, il le recherche avec ardeur pour le faire revivre et l'imposer.

Toute son argumentation se borne à ceci : Bonaparte l'a décrété ; donc Gambetta le fera exécuter.

« Il est temps de restituer dans toute son intégrité la législation... » de Bonaparte.

« Comme sur tous les bancs des gauches, depuis le centre jusqu'aux Madiers de Montjau, aux Marcon et aux Raspail, on criait : oui ! oui ! oui ! — M. Gambetta a continué :

« Car, retenez bien ceci : le Concordat est la loi du pays. »

Les applaudissements de la Montagne redoublant, M. Gambetta a ajouté :

« Et qu'on ne vienne pas dire que l'on distingue, qu'il n'y a que les articles organiques qui ont été pour ainsi dire l'œuvre du pouvoir exécutif intérieur français, qui n'ont pas été ratifiés par le Pape, qui ont été matière à règlement, et non pas matière à traité, à négociation ! D'abord cela est faux, et si on veut ouvrir une discussion sur ce sujet, nous l'établirons avec des documents irréfragables ! »

La politique des républicains se réduit à des termes fort simples, comme l'on voit : rétablir les lois de Bonaparte.

M. Jules Simon a déjà appliqué la législation de Napoléon III à la presse ; cela ne suffit pas à M. Gambetta, il faut appliquer les décrets de Bonaparte aux catholiques.

Il faut que la législation de Bonaparte « revive dans son intégrité. »

C'est vainement qu'on tenterait de représenter que depuis soixante-dix-sept ans bien des choses ont changé, bien des révolutions se sont accomplies ; que nous ramener à près d'un siècle en arrière, est au moins étrange pour des gens qui parlent du progrès continu.

M. Gambetta n'entend rien ; il veut

l'intégrité de la législation de Bonaparte.

Bonaparte l'a décrété, la cause est entendue ! C'est là tout l'argument de M. Gambetta.

Imposer aux Français les lois et décrets de Bonaparte et nous obliger à rendre hommage au roi d'Italie. C'est là le fond du programme radical.

Les organes du centre-gauche tiennent un langage assez ambigu, tout en se félicitant de l'ordre du jour.

On lit dans le *Temps* :

Pour se rendre compte du véritable état du catholicisme en France, il faut prendre les faits dans leur ensemble et considérer quel est l'esprit général de la nation en ce qui touche l'exercice du culte catholique. Cet esprit est loin d'être un esprit de persécution. C'est, au contraire, un esprit de tolérance au suprême degré. La nation française, catholique en majorité par ses traditions, veut la liberté de l'Eglise, mais à la condition que l'Eglise ne sort pas du domaine spirituel, à la condition qu'on ne cherche pas à établir une confusion entre la foi et la politique, entre la conscience et l'administration, entre les convictions religieuses et l'exercice du pouvoir temporel.

Voilà quels sont les véritables sentiments de la France, et ceux aussi du parti républicain considéré dans ses chefs les plus éminents, et M. de Mun ni ses amis ne réussiront à présenter comme une persécution ce qui n'est qu'une légitime résistance à des envahissements que les rois de France eux-mêmes, les fils aînés de l'Eglise, n'ont jamais soufferts.

On lit dans le *Journal des Débats* :

Nous n'avons guère entendu, de part et d'autre, que des exagérations véhémentes, que ce fût M. de Mun qui parlât, ou bien M. Gambetta. Il y a pourtant des choses excellentes dans le discours de ce dernier. Aussi devons-nous savoir gré à l'orateur de la gauche de s'être courageusement dégagé des théories radicales et révolutionnaires, et d'avoir déclaré qu'il s'en tenait aux lois du Concordat, obligatoires pour l'Eglise, obligatoires aussi pour l'Etat. Seulement, il y a des manières très-différentes d'interpréter ces lois et de les appliquer, et la preuve, c'est qu'elles ont été invoquées, à des points de vue opposés, par M. de Mun aussi bien que par M. Gambetta. M. Gambetta a rappelé avec quel dédain M. de Montalembert parlait jadis du Concordat. Mais M. de Mun s'y rallie maintenant, et le temps n'est plus où certains catholiques aventureux, révolutionnaires à leur façon, demandaient que l'Etat et l'Eglise vécussent dans une parfaite indépendance à l'égard l'un de l'autre. L'Eglise aujourd'hui implore la protection séculière. Qu'on la protège, nous le voulons bien ; qu'on la défende dans ses droits, rien de mieux ; mais encore faut-il que l'Eglise respecte le pouvoir qu'elle sollicite, et ne sorte pas de ses droits pour attenter aux droits d'autrui. Il faut qu'elle n'attaque pas l'Etat à l'intérieur ; il faut qu'elle ne le compromette pas au dehors.

Les appréciations les plus calmes sont celles des deux principaux journaux du centre-droit.

On lit dans le *Soleil* :

M. Gambetta ne veut voir qu'une manœuvre politique des chefs de la droite du Sénat dans le mouvement religieux, très inopportun et très imprudent, sans doute, mais à coup sûr sincère, qui a entraîné une petite fraction du corps épiscopal et du monde catholique en France dans des démarches dont on aurait dû s'abstenir par prudence et par patriotisme.

M. Gambetta veut un budget des cultes, et il ne veut pas de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; mais il veut que le gouvernement fasse exécuter rigoureusement les prescriptions du Concordat, complété par les articles organiques.

C'est la résolution que le gouvernement avait déjà prise, ainsi que M. le président du Conseil l'avait annoncé la veille. Mais M. Gambetta a affecté de ne tenir aucun compte des déclarations de M. Jules Simon, sans doute parce que ces déclarations d'appel à l'autorité des lois contre tous les abus s'appliquaient aussi bien aux attaques du radicalisme contre l'Eglise qu'aux imprudences de l'épiscopat vis-à-vis de l'Italie.

M. Jules Simon d'ailleurs avait maintenu la balance égale entre le Quirinal et le Vatican, afin de ne blesser aucune conviction, et dans le but de travailler à l'apaisement des passions et à l'union des citoyens. Il avait parlé en homme de gouvernement.

M. Gambetta, s'inquiétant peu de diviser les cœurs, a glorifié le Quirinal et abaissé le Vatican.

Y a-t-il deux présidents de la République, l'un officiel et légal, fort par le droit ; l'autre occulte et irrégulier, puissant par la majorité ?

On lit dans le *Moniteur universel* :

Le grand tort de M. Leblond avait été de demander au Gouvernement d'un côté qu'il imposât à l'Eglise catholique le respect du Concordat et des articles organiques — ce qui est de toute justice — et d'un autre côté qu'il refusât le bénéfice des lois qui confèrent aux catholiques le droit d'enseigner à tous les degrés. En présence d'une aussi flagrante contradiction, le Gouvernement ne pouvait s'entendre avec les auteurs de l'interpellation, et cette faute commise par M. Leblond, M. Gambetta l'a réparée dans un discours, dont il ne nous coûte pas de proclamer l'esprit véritablement politique et l'heureuse influence qu'il a eue sur l'issue du débat.

Que les bulles pontificales doivent être soumises au conseil d'Etat, préalablement à leur publication que les évêques ne puissent adresser des circulaires aux autorités civiles, en général, et aux maires, en particulier ; que le chancelier d'une Université française, même catholique, ne puisse recevoir sa nomination directement du saint-siège ; que l'accroissement des biens de main-morte appelle l'attention du Gouvernement, auquel appartient seul le droit d'autoriser l'acceptation des dons faits aux établissements religieux ; ce sont là des points sur lesquels doivent être d'accord tous ceux qui repoussent aussi bien la domination de l'Etat par l'Eglise, que celle de l'Eglise par l'Etat, et qui s'en tiennent à cette sage et prudente conciliation, qui a été faite par le concordat entre les intérêts civils et les intérêts religieux. Or, en faisant de ses principes toute la base de son argumentation en demandant au Gouvernement le

respect et l'application de ces principes, M. Gambetta se plaçait, en quelque sorte, sur le terrain où le Gouvernement s'était placé lui-même, et dans sa conduite envers l'évêque d'Angers et l'Université catholique de Lille, et dans le discours de M. Jules Simon.

Constatons qu'il n'a pas dit un mot de cette séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui, dans la pensée de ceux qui la réclament, serait l'oppression de l'Eglise par l'Etat, puisque l'Eglise, privée de toutes ses garanties légales, tomberait sous le régime pur et simple de l'arbitraire.

En réalité, M. Gambetta a quitté la gauche pour le centre gauche, ou du moins s'est exprimé comme l'aurait pu faire un orateur du centre gauche.

Et les bonapartistes ? Nous allons oublier ces bons amis.

Ils ont fait ce qu'ils font toujours, avec leur habileté ordinaire, pour remettre la main sur la France, en essayant d'avoir un pied partout.

Le prince Napoléon, ex-héritier de l'empire impérial, a voté bravement l'ordre du jour contre le cléricalisme.

On sait qu'on a beaucoup parlé, dans ces derniers temps, de sa réconciliation avec le chef de la famille. Il a été suivi par deux bonapartistes mitigés : MM. Jenty et de Dalmas.

M. Rouher et ses familiers ont réprouvé l'ordre du jour. Les trois députés bonapartistes du Lot sont du nombre en compagnie de la fraction la moins connue de la coterie impérialiste.

Tout ce qui compte dans cette coterie, en dehors de MM. Rouher, Cassagnac, c'est-à-dire tous ceux qui sont un peu au-dessus des autres, se sont réfugiés dans l'abstention. Citons M. Eschasseriaux père et M. Haentjens, ancien président du groupe de l'*Appel au peuple* ; MM. Jérôme David, Levert, Janvier de La Mothe, Prax-Paris, Raoul Duval, Dréolle, Ganivet, etc.

Ce vote bonapartiste de vendredi dernier est donc un vrai bouquet de fleurs. Il y en a de toutes les couleurs et pour tous les goûts.

Quant aux journaux, le clergé n'a qu'à lire la *Nation* pour voir les sentiments qu'il inspire à cet organe principal de l'empire :

« Nous ne sommes pas de ceux qui regrettent l'interpellation. Les imprudences qu'elle dénonce ont eu trop de retentissement et pourraient entraîner de trop graves conséquences pour qu'il soit expédient de s'en taire aujourd'hui. Il importe, au contraire, non pas seulement à l'intérêt du gouvernement, qui n'est rien, mais à la paix de la France, qui est tout, de décliner publiquement toute solidarité dans les excès de zèle. LES INTÉMPÉRANCES ET LES PROVOCATIONS dont nous sommes, depuis bientôt un mois, les témoins désolés. »

Parions que le *Courrier du Lot* va dire absolument le contraire.

Nous disions, ces derniers jours, que la deuxième étape dans la question d'Orient pourrait être l'intervention de l'Angleterre. On commence à craindre que cette grave éventualité ne se produise très vite. Depuis quelques jours, toutes les nouvelles de Londres annoncent des armements considérables et le gouvernement britannique vient d'adresser une réponse très acerbe à la notification que la Russie lui a faite de sa déclaration de guerre à la Turquie. Voici la fin de ce document qui a produit hier à Versailles (on nous l'écrivit) une très vive impression :

« La ligne de conduite suivie par la Russie est en opposition avec l'article du traité de Paris, par lequel la Russie s'est engagée à respecter l'indépendance et l'intégrité de la Turquie, article qui a été confirmé en 1871.

« En se décidant à agir elle-même contre la Turquie et à avoir recours aux armes, sans plus consulter les puissances, l'empereur s'est séparé du concert européen qui avait été conservé jusqu'à présent ; il s'est départi en même temps de la règle qu'il s'était engagé solennellement à suivre.

« Il est impossible de prévoir les conséquences d'un acte pareil.

« Le gouvernement anglais repousse l'assertion du prince Gortschakoff que la Russie agit dans l'intérêt de la Grande-Bretagne et des autres puissances, et déclare que la décision du gouvernement russe ne saurait avoir ni son concours ni son approbation. »

Au moment où un tel langage ouvre les perspectives les plus graves, la France a sur ses flancs l'Allemagne et l'Italie qui n'étaient rien sous la monarchie et sous la république, et que Napoléon III a édifiées pour notre malheur et notre honte.

AUTRICHE

La Chambre des députés du royaume cisleithan a entendu la réponse faite par M. Lasser au nom du ministère autrichien, à une interpellation sur la politique du gouvernement austro-hongrois dans le conflit oriental. M. Lasser, qui, dans cette discussion n'était que le porte parole du comte Andrassy, a dit que le gouvernement attendait sans inquiétude les événements, qu'il avait tout fait pour assurer la localisation de la guerre, et qu'en ce qui concerne l'issue de la guerre il ferait valoir l'influence que commandent la situation et les intérêts de la monarchie. Pour sauvegarder ces intérêts, il a réservé toute sa liberté d'action, même après sa déclaration de neutralité. Jusqu'ici il n'a pas cru nécessaire d'avoir recours à des mesures militaires, et aujourd'hui encore il ne voit pas de motifs suffisants d'en prendre.

De son côté, M. Tisza, président du conseil du cabinet hongrois, a déclaré au Parlement de Pesth que le gouvernement austro-hongrois n'avait conclu aucun traité secret avec la Russie, et que cette dernière puissance n'avait pas eu le consentement tacite de l'Autriche pour la déclaration de guerre. Ces paroles du ministre ont calmé l'opinion publique très-surexcitée en Hongrie contre la Russie.

ITALIE.

Une demande d'interpellation a été adressée à M. Melegari, ministre des affaires étrangères, par M. Marini « au sujet des agitations réactionnaires qui se produisent dans les pays étrangers dans le but de provoquer une intervention en Italie en faveur du pouvoir temporel du pape. »

M. Melegari a donné immédiatement à M. Marini toutes les explications qu'il pouvait désirer. Il a dit qu'aucune observation à ce sujet n'avait jamais été faite au gouvernement italien, et que ce gouvernement savait pertinemment que le mouvement provoqué par quelques évêques étrangers n'avait pas les proportions qu'on lui attribue. Le ministre a ajouté que les gouvernements étrangers sont parfaitement convaincus que les lois italiennes assurent complètement la liberté du pape pour l'exercice de ses attributions spirituelles, et qu'attaquer l'Italie pour de semblables motifs serait attaquer l'ordre public européen.

A la suite de ces observations, M. Marini a ajourné son interpellation.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 5 mai.

La Chambre a entamé la première délibération sur la première partie de la loi municipale générale, à laquelle la déclaration d'urgence a été retirée.

Pendant cette séance, quelques députés bonapartistes se sont livrés à leur petit tapage accoutumé, et deux d'entre eux ont été rappelés à l'ordre. Il s'agissait des commissions municipales.

M. Robert Mitchell, qui avait autrefois beaucoup d'esprit et qui devrait bien ressaisir ce fugitif, a invectivé tout ensemble et le 4 Septembre et la République, et la loi libérale et vraiment sage qui va entrer dans notre nouveau Code municipal.

Que de bonne, ou plutôt, que de mauvaise volonté il faut pour prétendre que la loi en délibération n'est qu'une déception de plus, que la liberté n'y est que dans les mots, et que même les commissions municipales de l'Empire s'y retrouvent ! Un seul article permet d'en juger.

« En cas de suspension ou de dissolution du conseil municipal, dit l'article 42, une commission municipale peut être nommée. Les pouvoirs de cette commission sont limités aux actes conservatoires urgents et de pure administration. En aucun cas elle ne peut engager les finances municipales au-delà des revenus de l'année courante. » La commission, du reste, ne vivra jamais que six mois. Mais, M. Mitchell l'assure, tous les maires sont maintenant placés sous le régime de la terreur ; un geste du moindre sous-préfet les fait trembler comme la feuille, et les lois ne sont plus que des fictions prétentieuses. Qu'aurait-il dit il y a dix ans, si par hasard, il eût été alors de l'Opposition ?

Voici un petit incident :

M. Jules Ferry. — Je n'ai pas à défendre la loi de 1855. L'Empire était un régime d'autorité, il ne cachait pas ses doctrines (Bruit) ; vous, vous prétendez être un régime de liberté. Nous vous avons donné l'ordre, la sécurité, la protection.

Voix à gauche. — Et l'invasion ! (Bruit).

M. Robert Mitchell. — Donnez-nous la liberté et nous ne vous demanderons plus rien.

M. Tirard. — Demandez à l'Alsace et à la Lorraine quelle a été notre sécurité !

INFORMATIONS

Le *Moniteur universel* signale une nouvelle infamie bonapartiste :

Il y a vraiment des partis, dit-il, des hommes et des journaux dont l'audace passe toute mesure et toute limite. Quel n'a pas été notre étonnement de voir une feuille de l'appel au peuple s'aviser de vouloir donner des leçons « de dignité et de justice » à la diplomatie actuelle !

Les deux personnages visés surtout par la note en question sont d'abord l'honorable ministre des affaires étrangères, qui, depuis plus de quatre ans, porte à la satisfaction de tous le poids d'une situation difficile et délicate entre toutes, et ensuite l'ambassadeur de France à Berlin, qui,

placé dans un poste pénible, a su concilier les intérêts de la France avec les exigences du patriotisme le plus rigoureux.

C'est la continuation de la déplorable campagne que nous avons signalée dès qu'elle s'est produite et qui s'attaque absolument à tous les hommes et à toutes les choses qui peuvent contribuer à la grandeur et au relèvement du pays. L'Exposition de 1878 avait été criblée d'épigrammes. Il était bien naturel que notre diplomatie fût prise à partie dans un moment où elle a besoin devant l'Europe de se sentir forte de l'appui de tous les Français. D'ordinaire on laissait cette triste besogne de dénigrement systématique aux révolutionnaires cosmopolites. Il est vrai qu'entre les Français qui font ces choses et les révolutionnaires cosmopolites la différence est mince.

M. Debus, substitut du procureur de la République, est cité à comparaître devant la chambre correctionnelle de la cour de Douai, sous la prévention d'outrage envers un magistrat. On se rappelle sans doute que M. Debus, envoyé en disgrâce de Dunkerque à Sétif, avait cru devoir donner sa démission en termes brutaux ; il n'avait pas laissé perdre une aussi belle occasion d'outrager à la fois M. le garde des sceaux et son supérieur immédiat. M. le procureur de la République à Dunkerque. Inutile d'ajouter que M. Debus est bonapartiste, et que, comme il y avait eu un manquement grave à toutes les convenances, un acte de véritable indiscipline, tous les journaux bonapartistes avaient battu des mains : c'est de tradition.

Napoléon III disposa des eaux des étangs de Versailles pour l'assainissement de la Bièvre. Il faisait au département de la Seine des conditions assez onéreuses ; la liste civile devait recevoir une indemnité de 200,000 fr. et une redevance annuelle de 2,500 fr., sans parler des frais de canalisation qui se sont élevés à 500,000 fr.

Le conseil général constata que l'opération était nuisible aux intérêts des riverains de la Bièvre ; le préfet de la Seine a formé une demande en nullité du traité. La 1^{re} chambre du tribunal de Paris a prononcé en effet la nullité du contrat intervenu entre la liste civile et le département, et condamné les héritiers de Napoléon III à restituer au département les 200,000 fr. reçus en 1860.

Voici les principaux considérants de cette décision :

« Attendu qu'à ce double titre le contrat excédait les droits de la liste civile, quelle que fût la rétribution mise à la charge du département, qui ne changeait point le caractère de l'acte ;

« Que, dans ces circonstances, le point de vue de l'utilité locale qui avait dicté cette convention ne peut prévaloir contre l'application des principes du droit et qu'il y a lieu, dès lors, de prononcer la nullité de ladite convention ;

« Attendu, par suite, que le versement de la somme de 200,000 fr. opéré par le département en vue de l'exécution du contrat est sans cause ;

« Déclare nulle et de nul effet la convention passée le 17 octobre 1860 entre le préfet de la Seine, représentant le département, et le ministre de la maison de l'empereur, représentant la liste civile ;

« Condamne l'impératrice Eugénie, en son nom personnel, en raison des droits qu'elle peut avoir à titre de veuve de Napoléon III, et Eugène-Louis-Jean-Joseph Napoléon à payer au préfet de la Seine la somme de 200,000 fr. montant des causes sus-énoncées, avec les intérêts du jour de la demande. »

On peut être tranquille. Le remboursement ne gênera pas beaucoup la famille Bonaparte. Elle attendra la

semaine des trois jendis, c'est-à-dire son retour en France.... pour se faire allouer pas mal d'autres 200,000 fr.

Le cours d'éloquence française professé par M. Saint-René Taillandier a eu lieu samedi à la salle Gerson.

Dès midi, les rues Saint-Jacques, Soufflot, de la Sorbonne, Champollion étaient barrées par les gardiens de la paix.

L'entrée des cours se faisait par la rue Restant, 2.

Une file de plus de deux cent cinquante personnes stationnait dans la rue Gerson.

M. Saint-René Taillandier est arrivé à une heure vingt minutes, et dix minutes plus tard il a commencé son cours.

L'empereur du Brésil est venu assister à la leçon du professeur, à deux heures moins cinq minutes.

Plus de mille curieux stationnaient dans les rues avoisinantes, surtout sur le boulevard Saint-Michel.

Vers deux heures dix minutes, un certain nombre de jeunes gens se sont dirigés vers l'Ecole de Médecine, où l'on a applaudi à plusieurs reprises quelques étudiants qui venaient d'être reçus docteurs.

Le cours de M. Saint-René Taillandier a fini à trois heures moins dix minutes.

Une vive agitation régnait dans le quartier des Ecoles.

Un certain nombre d'étudiants de Paris ont convoqué une réunion privée ayant pour but une manifestation contre les jésuites et une adresse au gouvernement italien.

La réunion a eu lieu sous la présidence d'un M. Marmonnier ; elle a été assez agitée, et il était facile de voir que l'assistance était loin d'être unanime. On a voté à la majorité une pétition à la Chambre pour l'expulsion des jésuites et des autres congrégations religieuses actuellement non autorisées ; on a décidé ensuite qu'une adresse de protestation contre les ultramontains et de sympathie pour l'Italie serait remise, par l'intermédiaire des étudiants niçois, non pas au gouvernement italien, mais aux étudiants italiens.

Ces jeunes gens ont grand besoin de faire leur volontariat d'un an, et il est probable que aucun d'eux n'a passé jusqu'ici et ne passera plus tard de brillants examens.

CHRONIQUE LOCALE

Le *Journal du Lot*, ne paraîtra pas jeudi prochain, jour de l'Ascension.

Voici la petite ignominie que nous trouvons dans le dernier numéro de l'organe cadurcien du parti, qui a créé l'unité Italienne et l'unité Allemande, après avoir provoqué deux fois l'invasion de la France, et persécuté deux fois l'Eglise en faisant arrêter Pie VII par une escouade de gendarmerie, et en ravissant à Pie IX le domaine de Saint-Pierre.

L'indignation de Ratapoiil dévot, qui se distingue à Cahors par ses actes de contrition, fait agréablement songer à Ratapoiil libre-penseur qui exerce son industrie dans les départements moins catholiques que le Lot, et où il a chance de réussir en narguant le clergé. Quels comédiens !

Très-prochainement, le *Journal du Lot* commencera en feuilleton, la publi-

cation d'une œuvre d'un puissant intérêt :

LES NUITS DE PARIS

PAR PIERRE ZACCONE

D'autre part, nous lisons dans la *Marseillaise*, journal de Rochefort, le forçat évadé de Nouméa :

« Très-prochainement la *Marseillaise* publiera en feuilleton un roman du plus haut intérêt, sous ce titre :

UNE HAINE AU BAGNE

PAR PIERRE ZACCONE

Il ne nous déplaît pas que le *Journal du Lot* publie pour l'agrément et l'instruction des abonnés qui lui restent un roman de l'auteur qui collabore avec Rochefort à la *Marseillaise*. Nous ne connaissons pas le roman annoncé par le *Journal du Lot*, mais si les *Journal de Paris* sont si scandaleuses, que doivent être ses nuits ?

Les Romans de M. Pierre Zaccone ont paru dans les journaux de toute nuance, qui s'adressent indistinctement pour leurs feuilletons aux écrivains purement littéraires. Il n'y a pas un lecteur en France qui ne sache cela.

Par décret du 24 avril dernier, M. Henri Nadal a été nommé notaire à Valprionde.

Un examen pour l'admission aux emplois de percepteurs surnuméraires, aura lieu le jeudi, 7 juin 1877, à 9 heures du matin, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors.

Les candidats devront se faire inscrire à la Trésorerie générale de Cahors, d'ici au 1^{er} juin, terme de rigueur. Ils devront être âgés de 19 ans au moins et de 29 ans au plus.

Le programme de l'examen, et la nomenclature des pièces à fournir sont insérées au Recueil des actes administratifs de la Préfecture, année 1877. Ces documents se trouvent, en outre, déposés à la Préfecture (3^e division).

FACULTÉ DE DROIT.

Arrêté ministériel du 28 avril 1877.

Les jeunes gens admis au grade de bachelier ès lettres, pendant la dernière session extraordinaire, et qui ont atteint leur 19^e année, sont autorisés à prendre la première inscription dans les Facultés de droit au trimestre d'avril.

COUR D'ASSISES DU LOT.

Présidence de M. Destanne de Bernis. Audience du 7 mai.

Affaire Laval P. — Attentats à la pudeur.

Le nommé Laval Pierre, dit Meilles, cantonnier à Puy-l'Evêque, reconnu coupable de plusieurs attentats à la pudeur, commis sans violence sur des petites filles âgées de 7 à 8 ans, a été condamné à sept ans de réclusion.

Ministère public : M. de Bellegarde, substitut.

Défenseur : M^e Duc.

LYCÉE DE CAHORS.

Compositions du 23 au 25 avril.

Rhétorique.

Discours franç. — 1 Albert ; 2 Lescaze.

Second.

Narrat. franç. — 1 Bax ; 2 Ségol.

Troisième.

Géographie. — 1 Taillade ; 2 Barbier.

Quatrième.

Th. lat. — 1 Rassignol ; 2 Appert.

Cinquième.

id. — 1 Castagné ; 2 Talou.

Sixième.

id. — 1 Appert ; 2 Tinel.

Septième.

Version lat. — 1 Mercié ; 2 Lagasque.

Huitième.

Calcul. — 1 Montal ; 2 Crayssac.

Classe primaire. — Première division. Lecture. — 1 Denons ; 2 Combes.

Deuxième division. — 1 Pouget ; 2 Manhiabal. Troisième division. — 1 Breil ; 2 Ségol, F. Quatrième division. — 1 Bécays ; 2 Palamé C. Enseignement spécial. Deuxième année. Anglais. — 1 Berhier ; 2 Lacrouz. Première année. id. — 1 Mention ; 2 Pégès. Année préparatoire. Ecritures. — 1 Monbru ; 2 Delmas. Le censeur des Etudes, T. DURAND.

Le tribunal correctionnel de Montauban a rendu samedi son jugement dans l'affaire des vins fuchsins.

M. Blanchard, pharmacien à Rouen, vendeur des matières colorantes contenant la fuchsine arsenicale, a été condamné à trois mois de prison et par corps à mille francs d'amende.

M. Rous, négociant à Béziers, a été condamné à deux mois de prison et à 500 fr. d'amende pour usage de ces matières colorantes, et M. M... à un mois de prison pour mise en vente de marchandises falsifiées et à cent francs d'amende.

Le tribunal a de plus ordonné l'insertion du jugement dans le Droit, un journal de Rouen, le Messager du Midi de Montpellier, un journal de Béziers, les quatre journaux de Montauban, dans le Journal de Toulouse et dans un journal de Nancy.

L'insertion par extrait du jugement dans divers autres journaux et l'affichage dans les gares ont été également ordonnés.

M. M... a, dit-on, relevé appel du jugement.

Dans la rue Saint-Paul, à Verdun (Meuse), dix-sept pipes de vin falsifié, formant près de 500 pièces, ont été lâchées dans les caniveaux de la rue. Elles avaient été expédiées de Carcassonne à quatre négociants, qui les avaient refusées à raison de l'énorme quantité de fuchsine qu'elles contenaient.

M. le lieutenant-colonel, chef de la 17^e légion de gendarmerie, vient de publier l'ordre du jour suivant :

Le lieutenant-colonel est heureux de signaler à la légion son acte de courage et de dévouement que vient d'accomplir le gendarme à pied, Jean Goumet, de la compagnie de la Dordogne.

Le 26 avril, par suite d'un com-

mencement d'incendie dans la caserne, occasionné par le pétrole, ce militaire n'a pas hésité à se jeter au milieu des flammes qui enveloppaient la femme et la fille d'un de ses camarades, qui ont été cruellement brûlées et qui auraient infailliblement péri sans son énergique initiative.

Le chef de la légion adresse ses félicitations au gendarme Goumet, qui sera en outre proposé pour une médaille de sauvetage. Il témoigne aussi sa satisfaction au gendarme Pratumiau, ainsi qu'à la femme du commandant de la brigade de La Roche-Chalais, qui ont également contribué à arracher les victimes à une mort affreuse et à préserver la caserne de l'incendie.

Le 30 avril 1877.

On écrit de Villefranche (Aveyron), 4 mai :

C'est non-seulement une famille entière, mère, fils et fille, mais encore un quatrième convive, commensal habituel du logis, qui ont été empoisonnés à Villefranche, à la fin de la semaine dernière. Ces quatre personnes avaient pris ensemble un repas assez joyeux, quand elles furent saisies, peu de temps après, de violents vomissements, auxquels ne tardèrent pas à se joindre les terribles symptômes d'un empoisonnement complet. L'invité, le sieur C..., ouvrier tailleur, a succombé le premier, après d'atroces souffrances. L'autopsie de son cadavre n'a pas révélé clairement la nature du poison. On suppose qu'il aura été produit par de l'oxyde de cuivre, provenant d'un ustensile de cuisine mal étamé. Cependant ce n'est pas certain. Les trois autres victimes, la mère, le fils, âgé de dix-neuf ans, et une jeune fille de dix-sept ans, sont dans un état désespéré. Ce drame affreux a péniblement impressionné la population.

Au moment de clore ma lettre, on m'annonce la mort d'une seconde victime, la femme M..., qui a succombé après d'atroces souffrances. Ses viscères ont été mis dans un bocal pour être envoyés à la Faculté de médecine de Montpellier et y être soumis à une analyse chimique.

Voici une recette qui va plonger dans la joie les amateurs de bon vin : pour faire vieillir rapidement le jus de la vigne, il suffit d'enterrer les bouteilles qui le contiennent dans du coke pulvérisé, c'est-à-dire qu'il faut placer une couche de la poussière produite

milieu d'applaudissements unanimes, il revient à son poste, lance une seconde fois son cheval, dirige sa lance contre la visière du sarrazin, et frappe droit au but. Nouvelles acclamations et nouveaux applaudissements.

A Trémacoldo maintenant ! où est Trémacoldo ? On ne le voit pas ; un enfant tient par la bride le cheval qui lui est destiné, mais Trémacoldo a disparu.

Trémacoldo ! Trémacoldo ! où, diable s'est-il fourré ? C'est encore quelqu'un de ses plaisanteries. Je l'ai bien dit que ce serait un défi pour rire, mais qu'importe, nous tenons son cheval. Trémacoldo ! Trémacoldo !

Voilà qu'il arrive par un escalier, s'élançant sur le cheval, prend la lance, se précipite vers la quintaine, l'atteint, brise le pal sur lequel elle était fixée et renverse en un clin-d'œil toute la machine.

Après ce beau coup, le bouffon ou plutôt Lupo (car le lecteur l'a sans doute reconnu), le filet de soie tiré sur la figure, au milieu des cris et des applaudissements, fait tourner son cheval, traverse la cour, franchit la porte et le pont-levis et part comme le vent.

On le suit en toute hâte : il continue sa course, arrive à la route et va droit devant lui.

Trémacoldo ! Trémacoldo ! le cheval l'appartient ; tu as gagné ! mais il galope

par la pulvérisation du coke entre chaque rangée de bouteilles placées les unes au-dessus des autres.

En employant ce procédé, on obtient, dans l'espace d'une année, du vin qui paraît vieux de dix ans.

Nous lisons dans la Gironde :

Un affreux événement s'est produit hier sur la Garonne, dans les eaux de Portets.

Cinq jeunes gens de Bordeaux étaient le matin vers le haut du fleuve, dans le but de faire une excursion.

Ils avaient gagné les berges de Beautiran. Vers onze heures, ils avaient déjeuné ; puis ils s'étaient remis en route. Arrivés en face de Portets, endroit dangereux à cause d'un coude formé par la Garonne et où l'eau est fréquemment houleuse, ils ont embarqué une lame, puis une autre, puis une autre, si bien que la péniche menaçait de couler.

Alors, pris de peur, trois d'entre eux se sont jetés à l'eau. Ils savaient nager et bien nager, assurément. Un seul a pu gagner la rive. Il est arrivé presque asphyxié. Les deux autres ont péri.

Il faut mettre ce malheur sur le compte d'une indigestion produite par le saisissement du bain.

Les deux autres camarades, qui s'étaient cramponnés, l'un sur un aviron, l'autre sur un bout de filin, ont pu éviter la mort. Ils ne savaient pas nager ; sans cette circonstance, ils auraient sans doute suivi leurs compagnons, et peut-être seraient-ils, eux aussi, restés dans le gouffre.

Ce terrible événement a jeté dans la désolation deux honorables familles de notre ville. L'émotion est grande à Portets et à Bordeaux.

CALENDRIER DU LOT. — Mai.

Table with columns: JOURS, FOIRES. Rows include: 6 Diman. Omas, 7 Lundi. Catus, Pern, Loubressac, Marcilhac, St-Céré, Lugagnac, Marminiac, Espédaillac, Guzanoe, 8 Mardi. Junies (les), St-Paul-Labouffie, Jacapelle-Marival, Cazillac, Goudou, Payrac, 9 Mercur. Cabrerets, Sonac, Concorès, 11 Vend. Castelranc, Sauzet, Cajarc, Faycelles, Latronquièrre, Puybrun, Montfaucon, Thémènes, Fajoles, Gourdon, 12 Samedi. Castelnaud, Escamps, Bretenoux, Comiac, St-Simon, Cressensac, Cahors, St-Sozy.

Pour la chronique locale, A. Layrou.

toujours, comme si le diable l'emportait. On ne sait que penser.

Il croit peut-être avoir perdu le pari, et il fuit pour ne pas le payer.

Ah bien oui ! le bouffon sait mieux que nous que renverser la machine est le meilleur coup à la quintaine.

Comment donc se fait-il ?

Comment se fait-il ? C'est encore un de ses tours pour se mieux moquer de cet ours mal léché qui pensait lui faire peur avec sa laide figure. Il veut faire rire la compagnie à ses dépens.

Tu crois qu'il reviendra ?

Certainement. Ne va-t-il pas laisser ici son cheval ? N'est-ce pas ? Certainement qu'il reviendra.

Pendant que le faux Trémacoldo fuyait à bride abattue, le vrai Trémacoldo était caché dans le château. Comment sortir sans qu'on s'aperçoive du subterfuge ? Laissez-le faire, il y a déjà songé, il a tout prévu.

Outre la grande porte d'entrée, la forteresse avait une petite porte de secours qui s'ouvrait sur une seconde cour où se trouvaient les écuries ; c'est sur cette petite porte que comptait le bouffon. Dès qu'il eut porté le défi, il prit à part le gardien de cette porte et en lui disant que c'était un défi pour rire, chose facile à croire, il le décida à ouvrir la porte et à lui tenir son cheval tout prêt. Il lui donna à entendre qu'il voulait sortir en cachette

Marchés aux bestiaux de La Villette. Paris, 7 Mai 1877.

Table with columns: ESPÈCES de BESTIAUX, AMENÉS, VENDUS, PRIX EXTRÊMES. Rows include: Bœufs, Vaches, Taureaux, Veaux, Moutons, Porcs.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Service spécial du Journal).

Versailles, 7 mai, soir.

Le Journal officiel publie ce matin la déclaration de neutralité du gouvernement français dans la guerre russo-turque et rappelle aux français les obligations que leur impose cette neutralité.

Il publie aussi la notification faite par l'ambassade ottomane au gouvernement français du blocus du littoral russe de la mer Noire.

Lord Loftus, ambassadeur d'Angleterre à Saint-Petersbourg, a remis hier au gouvernement russe la réponse de son gouvernement à la circulaire russe annonçant l'ouverture des hostilités.

Les journaux de Londres publient ce matin une analyse de ce document qui qualifié sévèrement la conduite de la Russie et déclare que « l'empereur de Russie s'est séparé du concert européen qui avait été conservé jusqu'à présent » et qu'il s'est « départi en même temps de la règle qu'il s'était engagé solennellement » à suivre.

Il est impossible, ajoute ce document, de prévoir les conséquences d'un acte pareil.

L'armée russe continue son mouvement vers le haut Danube. Ses têtes de colonne ont occupé d'une part Bouzeo, et d'autre part Urziceni. Le 10 mai elles dépasseront Bucharest, se dirigeant sur l'Oltu, vers Slatina. Les opérations des troupes russes sur le Danube se feront donc sur un front de près 500 kilomètres, ce qui leur permet leur très-grande supériorité numérique sur l'armée turque. Il est très-certain aujourd'hui que les Russes tenteront le passage du Danube sur plusieurs

par-là et rentrer à l'improviste par la grande porte pour faire quelque bonne farce. Il voulait les faire tous mourir de rire.

Simple d'esprit et crédule, le gardien se laissa prendre à ces paroles, il ouvrit la porte, tint le cheval prêt, aida Trémacoldo à se mettre en selle, referma sans bruit et courut dans la cour principale pour attendre son retour.

Il n'y avait plus personne, tous étaient sur l'esplanade à considérer Lupo qui, vêtu comme Trémacoldo, fuyait comme le vent. Le gardien arriva assez tôt pour le voir dans le lointain.

Qu'est-ce donc ? se dit-il, je viens à peine de lui ouvrir la porte, et il est déjà si loin. Il a vraiment le diable au corps ; je n'y comprends rien.

Lupo courait toujours sur la grande route ; Trémacoldo s'enfuit au triple galop à travers les bois ; et le soir ils se retrouvèrent à Milan, dans la maison du comte de Balzo.

Je laisse à penser combien ces coquins du château furent douloureusement surpris quand ils s'aperçurent que le bouffon ne revenait pas et qu'ils trouveraient la prison vide.

Ils avaient perdu le plus beau cheval de leurs écuries, et, pour comble de malheur, qu'allait dire leur maître en apprenant cette belle histoire ?

points, de manière à diviser les forces de leurs ennemis et à les tromper sur leur attaque principale.

En Asie, les Russes et les Turcs continuent à se dire en bonne situation.

Le gouvernement ottoman a fait communiquer à Paris la dépêche suivante :

Une colonne de 42,000 hommes qui opérait à l'est de Kars a été repoussée en essayant de forcer un défilé.

Les Russes ont tenté deux assauts contre la forteresse de Kars. Ils ont été repoussés avec des pertes considérables.

Il est probable qu'à Saint-Petersbourg on dit absolument le contraire, et il en sera ainsi jusqu'à un fait décisif.

La Chambre a repris la discussion du projet sur l'organisation municipale et s'est engagée dans un long débat sur les amendements de MM. Tallandier et Naquet relatifs à la suppression soit totale, soit partielle de la gratuité des fonctions municipales.

Les journaux de Paris, que nous recevons à l'instant, nous apportent la dépêche suivante, arrivée hier dans l'après-midi :

Les Turcs ont été sévèrement défaits dans le voisinage de Kars. Le bruit court que les Russes ont fait 17,000 prisonniers ; il y a 50,000 Russes autour de Kars.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 8 mai, 6 h., soir.

Cette nuit, jusqu'à une heure du matin, séance importante, orageuse à la Chambre des Communes.

Lord Gladstone chef du précédent cabinet, a demandé que l'Angleterre refusât l'appui matériel et moral à la Turquie.

Le ministre de l'intérieur a répondu que, en réalité, lord Gladstone proposait l'alliance de l'Angleterre à la Russie. Reproduisant les termes de la circulaire Derby au gouvernement de Saint-Petersbourg, il a dit que la Russie était responsable de la rupture de l'action unie de l'Europe ; mais que les efforts de l'Angleterre doivent tendre surtout à localiser le conflit et à maintenir la stricte neutralité.

Il a ajouté : Si le Czar tient sa parole qu'il n'a aucun dessein sur Constantinople, il n'y aura point conflit avec les intérêts anglais.

Le Journal des Débats dément la dépêche arrivée hier soir annonçant grande victoire des Russes.

Bourse de Paris

Cours du 8 Mai. Rente 3 p. %... 67.40, 4 1/2 p. %... 95.35, 5 p. %... 102.65

Table with columns: VALEURS DIVERSES au comptant, CLOTURE du 7 Mai, CLOTURE précédente. Rows include: Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 %.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

FRUILLÉTON DU JOURNAL DU LOT 8 mai 1877. (110)

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DU TREIZIÈME SIÈCLE Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE XXV.

(Suite.)

On amena un bai magnifique. C'était le cheval volé à Otorino.

C'est bien ! dit le bouffon, je n'ai plus rien à dire, et contrefaisant avec force grimaces le geste d'un chevalier qui baise sa visière, il tira sur son visage son filet de soie, et cria : Donnez le signal !

La trompette sonna et retentit dans tout le château. Elle fut entendue d'une personne à qui nul ne songeait en ce moment, excepté Trémacoldo qui sentit à ce son battre son cœur.

Le soldat provoqué lâcha la bride à son coursier, l'éperonna dévora le terrain et frappa le sarrazin en plein corps. Au

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des études du Lot.

TOUR DU MONDE, Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 852^e livraison. (5 mai 1877). — Texte : Voyage dans la région du Titicaca et dans les vallées de l'est du Bas-Pérou, par M. Paul Marcey. Texte et dessins inédits de Riou, d'après M. Marcey. — Huit dessins.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 231^e livraison (5 mai 1877). — Texte : Le château de la Pétaudière, par Madame la vicomtesse de Piray, née de Ségur. — Les Animaux des montagnes, par E. Lesbazeilles. — Mai, par Albert Lévy. — Boutons d'or et paquerettes, par J. Girardin. — Heur et Malheur, par Emma d'Erwin.

Dessins : A. Marie, Giacomelli et H. Castelli.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Revue Scientifique.
SOMMAIRE DU NUMÉRO 44 (28 avril).
Savoska, étude ethnographique sur le paysan russe. — Unité des fonctions dans le règne végétal. — Avertissements météorologiques du *New York Herald*. — Académie des sciences de Paris.

Revue Politique et Littéraire.
SOMMAIRE DU NUMÉRO 44 (28 avril).
Les études archéologiques en Russie. — Le congrès de Kazan, par M. Alfred Rambaud. — Conférences du R. P. Hyacinthe Loyson : La réforme de la famille. — Le mouvement littéraire à l'étranger. — Causerie artistique : L'exposition des « impressionnistes ». — Causerie littéraire. — La semaine politique. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 8, place de l'Odéon, à Paris

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six

mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.
Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements. — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

Les *Poésies de Malherbe*, dont il n'y avait pas eu de nouvelle réimpression depuis assez longtemps, viennent d'être éditées par M. Prosper Blanchemain dans la *Nouvelle Bibliothèque Classique*, à 3 francs le volume (cartonné, 4 fr.), que publie la Librairie des Bibliophiles (rue Saint-Honoré, 338).

Cette collection, qui joint le luxe au bon marché, donne, pour un prix très-ordinaire, des volumes exécutés dans les plus belles conditions typographiques, et met ainsi les éditions de bibliophiles à la portée d'un plus grand nombre d'amateurs. — La *Nouvelle Bibliothèque Classique*, qui s'attache à ne publier que des textes authentiques, conservés dans leur

physionomie originale par le maintien de l'orthographe du temps, et élucidé par les notes les plus indispensables, comprendra toutes les œuvres classiques qui doivent aujourd'hui former la bibliothèque d'un lettré. Elle est imprimée avec les nouveaux caractères elzéviriens de D. Jouaust, qui joignent à l'élégance de la forme le mérite de ne pas fatiguer la vue, et se publie dans le format in-16, en même temps format de poche et format de bibliothèque.

LIBRAIRIE FIRMIN DIDOT, 56, RUE JACOB, PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de M^{me} Emmeline Raymond.
L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages que la *Mode illustrée* offre à ses abonnés, en leur prodiguant les patrons, les gravures, les renseignements, les conseils tant pour leur

habillement que pour l'exécution de tous les travaux féminins.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C^o, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements :
1^{er} édit. : 5 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4^e — avec une gravure colorisée chaque numéro :
5 mois, 7 fr.; 6 mois, 12 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.
Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

100 fr. de livres.....	5 fr. par mois
200 —	10 —
300 —	15 —
400 —	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal *L'ILLUSTRATION* dont le prix est de 18 fr.

CAFÉ DES GOURMETS

TOUTES LES BOITES DOIVENT ÊTRE SCÉLÉES PAR UNE BANDE PORTANT LE NOM :



Se défier des Fraudes DANS LES BOITES OUVERTES POUR DÉTAILLER

A Vendre ou à Louer
UNE
MAISON DE CAMPAGNE
AVEC JARDIN, VIGNE & RIVAGE

Cette PROPRIÉTÉ est située à CABAZAC, à l'entrée de Cahors, en face la Gare. — Site très agréable, dominant la ville. — Coup d'œil magnifique.

S'adresser : à M. Emile Guilloh, à côté de la Gare ; à M. Delpérier, M^d de meubles ; à MM^{es} Logan et Delport, notaires.

Académie de Médecine

OREZZA ferrugineuse, « L'Eau minérale d'acidité »

« est la plus riche en fer et en acide carbonique libre. »

Consulter MM. les Médecins sur l'efficacité de cette Eau sans rivale dans le traitement des

GASTRALGIES — FIÈVRES — CHLOROSE — ANÉMIE

et toutes les maladies provenant de

L'APPAUVRISSEMENT DU SANG

Société concessionnaire, 131, boulevard Sébastopol, Paris. — Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies.

L. BASCHET, Editeur, 126, boulevard Magenta, Paris

LE MUSÉE POUR TOUS

Revue de Littérature et d'Art, paraît hebdomadairement.

Chaque numéro, impression elzévirienne, sur beau papier velin, format colombier, se compose :

1^o De quatre pages renfermant : texte par les meilleurs écrivains, dessins, gravures, autographes, musique, etc. ;

2^o De DEUX MAGNIFIQUES PHOTOGRAPHIES tirées hors texte, sortant des ateliers de la maison Goupil et C^o, et représentant une valeur réelle de DOUZE FRANCS.

PRIX DU NUMÉRO 2 fr. 25.

Il paraît un numéro tous les Vendredis.

ABONNEMENTS :

Paris	Départements
Un an..... 100 fr.	Un an..... 117 fr.
Six mois..... 50 fr.	Six mois..... 60 fr.
Série de 5 numéros... 11 fr. 25	Série de 5 numéros... 12 fr.

On souscrit : à Cahors, chez GIRMA, libraire.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE ET LA TOILETTE DE PARIS.

LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES JOURNAUX DE MODES.

Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La *Toilette de Paris* a résolu ce problème de donner pour un prix incroyable de bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. La *Toilette de Paris* ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux **couturiers, modistes, lingères**, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION. — Comprendant par livraison mensuelle : Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure colorisée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle. — UN AN 6 FRANCS

DEUXIÈME ÉDITION. — Comprendant : Outre les éléments de la première édition, un patron découpé en grandeur naturelle, d'une des toilettes représentées par les gravures. — UN AN 12 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de *La Toilette de Paris*.

Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de *La Toilette de Paris*, 25, RUE DE LILLE, PARIS.

EPILEPSIE

Guérit par correspondance le D^r KILLISCH, médecin spécialiste à Dresde (Saxe), Wilhelmsplatz, 4. — Guérison : plus de 8,000

PLUS de CHEVAUX COURONNÉS!!! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, répartition exacte du poil par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris (Éviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard.) — Se trouve dans les Pharmacies.

PIANOS ET HARMONIUMS
DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. — PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation — Vente, échange et location.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON
FLEURISTE

Galerie de Fontenille
boulevard Nord, à CAHORS.
Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.
Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

CONTOU
BOULANGER
Rue Saint-James, à Cahors.
PAIN, TRÈS-BONNE QUALITÉ.
FAIT DES COQUES
Tous les Dimanches.

Guérison de la **PHTISIE PULMONAIRE** et de la **Bronchite chronique**, traitement nouveau. Broch. de 136 pages, 11^e édit., suivie de nombreuses observations par le Docteur Jules BOYER (de Paris). — Envoi franco contre 1 fr. 50 en timb. poste à M. DELAHAYE, libr.-édit., 23, pl. de l'Ecole-de-Médecine, Paris.

ÉTABLISSEMENT THERMAL
VICHY
(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)
SAISON DES BAINS
BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. — Tous les jours, du 16 Mai au 15 Septembre Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc. — Trajet direct en chemin de fer
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
Ecrire : Administration de la C^o concessionnaire
PARIS, 22, Boulevard-Montmartre

TABLEAU DES DISTANCES
Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.
Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.